



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**

**SERVICE EAU ET BIODIVERSITE
Pôle Police de l'Eau**

Rennes, le

15 MAI 2023

Affaire suivie par : Christophe MARQUER JA
Tél. : 02 90 02 31 67
Courriel : christophe.marquer@ille-et-vilaine.gouv.fr

Le directeur
à
Monsieur Joseph ERARD
L'Épinette
35140 RIVES du COUESNON
(Saint Georges de Chesné)

Recommandée avec A.R.

Objet : Lotissement d'habitations "DRARE" à RIVES du COUESNON - Procédure de déclaration – Arrêté préfectoral de prescriptions spécifiques – Notification

Réf : N° DIOTA-221025-165635-250-019

PJ : 1 arrêté préfectoral de prescriptions spécifiques à déclaration
Fiche de réception eaux pluviales

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure de déclaration citée en objet, je vous ai transmis le 22 mars 2023 un projet d'arrêté, portant prescriptions spécifiques à déclaration en application de l'article L.214-3 du Code de l'environnement, pour observations préalables. Ce projet d'arrêté préfectoral n'a donné lieu à aucune observation de votre part. L'instruction de votre dossier conduit mon service à émettre un avis favorable conditionné au respect de l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques à déclaration ci-joint.

Une copie de la déclaration, du récépissé de déclaration et de l'arrêté préfectoral pré-cité sont adressées, conformément à la réglementation :

- à la commune de RIVES du COUESNON pour affichage et mise à disposition pour une durée minimale d'un mois,
- à la CLE du SAGE COUESNON pour information.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine durant une période d'au moins six mois.

En conséquence, je vous informe par la présente que les travaux de viabilisation de la tranche d'aménagement du lotissement d'habitations dénommé « DRARE » correspondant à 33 lots individuels et 2 lots collectifs, peuvent commencer, sans délai sous réserve de mise en œuvre des prescriptions de l'arrêté préfectoral visé par l'article 3 du présent arrêté.

Il conviendra, conformément au texte en vigueur, de signaler à mon service et au service départemental de l'OFB, la date de leur commencement 15 jours au préalable, et de me retourner complétée, au fur et à mesure de leur réalisation, la fiche de réception des ouvrages de gestion des eaux pluviales, ci-jointe (une fiche par ouvrage).

Enfin, pour la mise en œuvre de ce projet, j'attire tout particulièrement votre attention sur :

- la mise en défens des haies bocagères 1, 2 et 3 constituant des enjeux forts pour la biodiversité. La matérialisation sur le terrain en vue de protéger cette trame bocagère doit être effectuée pour éviter sa destruction ou son altération pendant les travaux ;

- le respect des engagements pris par la collectivité gestionnaire du système d'assainissement pour faire réaliser en 2023 les actions suivantes, qui conditionnent le raccordement du 1^{er} lot de cette zone d'aménagement, au système d'assainissement (voir article 3 du présent arrêté), dont notamment :

- la réalisation d'une bathymétrie des bassins du lagunage naturel ; le curage des bassins permettra la relance du fonctionnement épuratoire du site ;
- le changement de la vanne entre le bassin 1 et 2 , avant le curage des bassins pour faciliter la gestion des débits ;
- la réalisation d'une étude de filière du système de traitement à la suite du curage des bassins afin de prévoir le développement urbain communal et d'adapter le traitement des eaux issues de ce développement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Directeur,
le Chef du service eau et biodiversité par intérim



Martine PINARD

Copie transmise pour information à :

- SD OFB 35
- BE DMEau
- Fougères Agglomération
- DT Vitré-Fougères (M. Jérôme PIERRE)

Direction départementale
des territoires et de la mer
d'Ille et Vilaine

Service Eau et Biodiversité

Pôle Police de l'Eau

Le Morgat
12 rue Maurice Fabre

35031 Rennes cedex

NOM DE L'OPÉRATION (ZAC, lotissement,...) :

N° CASCADE de l'opération:

Fiche de réception d'un ouvrage de
gestion des eaux pluviales à établir sous
la responsabilité du Maître d'Ouvrage

Commune de

Dénomination de l'ouvrage dans le dossier
Loi sur l'Eau:

Date de la réception de
l'ouvrage:/...../.....

Maître d'ouvrage de
l'opération:

Récépissé de déclaration en
date du/Arrêté d'autorisation
en date du :/...../.....

Date de début des travaux/...../.....

Date de fin de
travaux/...../.....

Ouvrages mis en service Oui Non

Ouvrage de gestion des eaux pluviales

Surface interceptée par l'ouvrage:

Type d'ouvrage (bassin
tampon à sec enherbé, bassin
tampon en eau, noue, ouvrage
enterré,...): Observations :

Implantation	Conforme au dossier	Non conforme au dossier*
--------------	---------------------	--------------------------

Point de rejet dans le milieu	Conforme au dossier	Non conforme au dossier*
-------------------------------	---------------------	--------------------------

Dispositions constructives de l'ouvrage (pente des berges du bassin, profondeur du bassin ou de la noue,...)	Conforme au dossier	Non conforme au dossier*
--	---------------------	--------------------------

Volume utile	Prévu dans le dossier Loi sur l'Eau :m3	Réalisé effectivement :m3
--------------	--	------------------------------------

Système de régulation	Section de l'orifice de fuite:	Débit de fuite prévu dans le dossier Loi sur l'Eau :	
		Conforme au dossier	Non conforme au dossier*

Surverse	Conforme au dossier	Non conforme au dossier*
----------	---------------------	--------------------------

Zone de décantation	Conforme au dossier	Non conforme au dossier*
---------------------	---------------------	--------------------------

Grille pour récupération des flottants	Conforme au dossier	Non conforme au dossier*
--	---------------------	--------------------------

Dispositif anti-hydrocarbure	Cloison siphôide	Séparateur à hydrocarbures	Autres (préciser) :
------------------------------	------------------	----------------------------	------------------------------

Vanne de confinement	Conforme au dossier	Non conforme au dossier*
----------------------	---------------------	--------------------------

Type de vanne :

Système de By-pass de l'ouvrage	oui	non	Conforme au dossier	Non conforme au dossier*

Si ouvrage enterré : regards visibles, visitables et repérés :	oui	non*
--	-----	------

Si bassin en eau :	Volume de marnage prévu:m3		Volume de marnage effectivement réalisé:m3
--------------------	-------------------------------------	--	---

Clôture	oui	non *
---------	-----	-------

Si ouvrage de gestion des eaux pluviales à la parcelle	Oui	non	Conforme au dossier	Non conforme au dossier*
--	-----	-----	---------------------	--------------------------

Si oui, organisme assurant le contrôle de ces ouvrages privés :

Entretien (tout type d'ouvrage)	Service en charge de l'entretien de l'ouvrage :
---------------------------------	---

* Préciser et justifier les non conformités éventuelles :

.....

.....

.....

.....

Cette fiche de réception doit être transmise à l'unité police des eaux douces dès l'achèvement des travaux, accompagnée du plan de récolement de l'ouvrage (ou de l'opération globale). Ces documents nous permettront de juger la conformité de l'ouvrage.

A le

Signature du Maître d'Ouvrage de l'opération :